

Droit de l'art: Genève

Les faux et défauts, l'acquisition de la propriété et les objets volés, les biens spoliés : telles sont quelques-unes des matières enseignées dans le nouveau cours de la Faculté de droit. Les musées et autres maisons de vente aux enchères ont besoin de spécialistes en la matière



Parmi les nouvelles professions qui émergent ici et là, il en est une encore méconnue, mais qui a de beaux jours devant elle: juriste ou avocat spécialisé en droit de l'art. De plus en plus international, le marché de l'art a connu ces dernières décennies un essor sans précédent. Ce qui ne va pas sans poser un certain nombre de difficultés juridiques spécifiques. Les musées, les maisons de vente aux enchères, les collectionneurs ou les artistes sont toujours plus nombreux à avoir besoin de

conseils pointus dans ce domaine. «Un musée comme le nôtre a plusieurs missions: constituer une collection, organiser des expositions temporaires, travailler avec des marchands d'art, et collaborer au niveau international, confirme César Menz, directeur des Musées d'art et d'histoire de Genève. Nous faisons face à de nombreux problèmes juridiques.»

Parmi ces risques on peut citer, d'une part, le vol, le recel, les faux, les atteintes à l'objet et, de l'autre, la conclusion de contrats ou de conven-

tions internationales. Consciente de ces enjeux, l'Université de Genève a créé un cours régulier de droit de l'art, financé par la Fondation Leenards, une initiative unique en Suisse. Un hasard? «Pas vraiment, répond Marc-André Renold, avocat, chargé de cours et directeur du Centre de droit de l'art, institution partenaire pour la mise sur pied du nouvel enseignement. Genève représente, au niveau mondial, une place importante du commerce dans ce secteur.» Et avec ses 800 musées répartis sur son territoire, la

innove



Suisse compte une des plus grandes densités au monde d'expositions consacrées à l'art.

Des objets merveilleux

Étroite en apparence, cette matière offre un intérêt particulier, en ceci qu'elle touche à de très nombreux domaines juridiques: le droit des contrats et des successions, le droit fiscal, pénal et administratif, le droit international privé et public. «De plus, poursuit Marc-André Renold, cette disci-

pline est passionnante, car elle traite d'objets merveilleux, qui ont leur vie propre et dévoilent souvent des passions incroyables.» Déjà dispensé durant l'année universitaire 2003-2004, ce cours, destiné principalement aux étudiants en droit et en histoire de l'art, mais ouvert au public, flirte déjà avec le succès. A l'exemple de Pascal Voegtle, qui effectue aujourd'hui un DEA dans le domaine du droit de diligence des marchands d'art: «Depuis toujours, je suis un passionné de ventes aux enchères. J'aime l'art, et je trouve absolument captivant de suivre un objet tout au

«Nous avons joué un rôle de précurseur, mais il faut rester vigilant pour ne pas nous faire dépasser»

long d'une vente, de vivre cette montée d'adrénaline au moment où l'affaire se conclut. Par ailleurs, comme ce cours explore un vaste champ de domaines, l'étudiant a l'impression d'approcher le droit par les lunettes de l'art.»

Ce vrai passionné a d'ailleurs suivi plusieurs stages chez Christie's, dans le secteur de la vente de bijoux. Son espoir? Que cette expérience, liée à une formation pointue, lui ouvre les portes du marché du travail. Un espoir que conforte Cäsar Menz: «Les aspects juridiques liés à l'objet d'art sont si nombreux que nous ne pouvons plus nous contenter de faire appel à des spécialistes de l'extérieur. Pour les juristes, cette spécialité offre des débouchés intéressants.»

Le programme de l'Université de Genève commence par aborder des notions introductives comme l'art et la culture, ou le fonctionnement du marché, puis il passe à des matières plus spécifiques comme les faux et défauts, l'acquisition de la propriété et les objets volés, les biens spoliés, les exportations illicites et les fouilles clandestines, la protection internationale des biens

culturels en période de guerre ou encore les droits d'auteur. «Cette discipline possède plus que tout autre une dimension internationale importante, souligne Marc-André Renold. Les artistes, les œuvres bougent et voyagent d'un pays à l'autre.»

Loin d'en rester là, les promoteurs de ce cursus ne manquent pas de projets: «Nous avons joué un rôle de précurseur dans ce domaine, mais il faut rester vigilant et faire attention à ne pas nous faire dépasser, estiment-ils. L'avenir, de toutes les manières, appartient à la coopération. L'idéal serait que

nous puissions créer un diplôme postgrade avec plusieurs universités européennes, ajoute l'avocat. J'ai déjà quelques contacts.» En collaboration avec le Centre national de recherche scientifique (CNRS) en France et d'autres institutions en Allemagne, Italie, Angleterre et Espagne, la Faculté de droit de l'Université de Genève met d'ailleurs la main à un nouveau dictionnaire de droit comparé en matière de patrimoine. ■

Fabienne Bogadi

Pour en savoir plus:

Se déroulant sur le semestre d'hiver, le cours est ouvert aussi bien aux étudiants de troisième que de quatrième année en droit et en histoire de l'art. Le nouveau programme ne dispose pas de site Internet qui lui soit spécialement destiné. Pour toute information: marc-andre.renold@droit.unige.ch ou 022/379 80 75.